



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS  
DU CŒUR DE LA RÉGION LILLE – AD59A  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la préfecture de Lille  
Siège social : 6 rue du Peignage Amédée Prouvost – 59150 Wattrelos  
SIRET : 524 416 906 00013

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EN DATE DU 12 FEVRIER 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre,  
Le douze février,  
A quatorze heures,

Les administrateurs de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Le Relais du Cœur de la région lilloise (AD59a), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (l'« Association » ou l'« AD »), se sont réunis en Conseil, au siège social.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

- ✓ Patrick BANNEUX, Président,
- ✓ Alain CARELS, Trésorier,
- ✓ Isabelle LEBON, Secrétaire Départementale,
- ✓ Josette BAUDOT, membre du Conseil,
- ✓ Quentin BOURGOIS, membre du Conseil,
- ✓ Myriam CATRISSE, membre du Conseil,
- ✓ Michèle DARBOIS, membre du Conseil,
- ✓ Dany DELBECQ, membre du Conseil
- ✓ Francis DELEMARRE, membre du Conseil,
- ✓ Béatrice DELOBEL, membre du Conseil,
- ✓ Bernard DESCAMPS, membre du Conseil,
- ✓ Christian DESPIERRE, membre du Conseil,
- ✓ Bruno DUBOT, membre du Conseil,
- ✓ Guy GRARD, membre du Conseil,
- ✓ Colette HAYART, membre du Conseil,
- ✓ Hortense LAMBERT, membre du Conseil,
- ✓ Bernard LESCRAUWAET, membre du Conseil,
- ✓ Sabine RITTER, membre du Conseil,
- ✓ Thierry SARRAZIN, membre du Conseil,
- ✓ Thierry SINGER, membre du Conseil.

Assistent également à la réunion : Zohra ZAROURI, Directrice, invitée permanente ; Bruno JOLY, Chargé de mission de la DR1.

Est excusé : Bernard WINDELS, membre du Conseil.

Est absent : Franck LAPARADE, membre du Conseil.



Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Patrick BANNEUX préside la séance en sa qualité de Président de l'Association.

Isabelle LEBON remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président de la séance rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
- Présentation des faits majeurs de la période écoulée
- Point sur les activités de l'Association et sur le déroulement du Projet Associatif Départemental
  - ✓ Dates Intercampagne Hiver-Eté 2024 (Appros)
  - ✓ Dates des congés d'été 2024 du Siège (Z. Zarouri)
  - ✓ Date et lieu de l'Assemblée Générale 2024
  - ✓ Election des grands électeurs représentants à l'AG (détermination du nombre)
  - ✓ Renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'Administration
  - ✓ Modification de l'article 2 du règlement intérieur pour y intégrer les éléments de la participation aux séances du Bureau et du CA par visioconférence ou autres moyens de télécommunication.
  - ✓ Point « Vacances » (B. Lescauwaet)
  - ✓ Formations : rappel des règles de fonctionnement (M. Catrisse et F. Delemarre)
  - ✓ Formation salariés et bénévoles à la sécurité incendie (G. Grard)
- Point sur les activités des Centres
- Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
- Fixation de la date de la prochaine réunion
- Questions diverses



## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

La secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion.

### **Délibération :**

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023.**

## PRESENTATION DES FAITS MAJEURS DE LA PERIODE ECOULEE

### **■ GALA DU CH'TI DU 10 FEVRIER 2024**

Au cours de leur soirée de Gala organisée au Carlton de Lille, les étudiants de l'EDHEC ont remis au Président un chèque de 10 k€ au titre de l'opération « Grande Cause 2023 du CH'TI ».

Etaient présents : Patrick BANNEUX, Alain CARELS, Zohra ZAROURI, Michèle DARBOIS, Thierry SARRAZIN, Christian DESPIERRE, des bénévoles des centres de Villeneuve d'Ascq Decugis et Langevin, de Lille, et du Resto-Chaud.

## POINT SUR LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION ET SUR LE DEROULEMENT DU PROJET ASSOCIATIF DEPARTEMENTAL

### **■ DATES DES APPROS (D. DELBECQ)**

- ✓ **Dernières distributions de la CH39** : S10 - Dernières livraisons (en double) : S9.
- ✓ **Dates nationales de la campagne d'été** : du lundi 11 mars au dimanche 17 novembre 2024.
- ✓ **Première livraison possible des surgelés, frais et ambiant** : semaine du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2024 (livraison du 1<sup>er</sup> avril anticipée le vendredi 29 mars).
- ✓ **Planning des livraisons (ambiant, frais, surgelés livrés en quinzaine la même semaine)**
  - En quinzaine paire à compter du 1<sup>er</sup> avril (S14, S16, S18, ...) jusqu'au 26 juillet (S30)
  - Reprise des livraisons à compter du lundi 2 septembre (S36, S38, S40, ...)
  - Dernières livraisons la semaine du 21 au 25 octobre (S43).
- ✓ L'inventaire de l'entrepôt s'effectuera en semaine 18. Les centres d'activités devront impérativement communiquer leur inventaire « finalisé » via AAIDA en semaine 17. Les Appros enverront une note à tous les centres et leurs Soutiens pour les en informer.
- ✓ Les fiches « appros » seront mises en ligne le 14 février par **Gérard BEHAGUE** ; elles devront être complétées par les centres au plus tard le 3 mars 2024.

#### **■ DATES DES CONGES D'ETE 2024 DU SIEGE (Z. ZAROURI)**

Une partie des salariés travaillera la dernière semaine de juillet ; une autre la dernière semaine du mois d'août. Le Siège sera fermé du 3 au 25 août inclus<sup>1</sup>.

Les Maraudes peuvent continuer leur activité, comme les années précédentes, durant le mois d'août (probablement les lundis, mercredis et vendredis). Une ligne de crédit d'environ 600 € leur sera accordée.

#### **■ DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024 (I. LEBON & Z. ZAROURI)**

L'Assemblée Générale 2024 aura lieu le 27 septembre prochain.

Il est proposé aux Administrateurs qu'elle se déroule à Wattrelos. La Mairie mettrait gracieusement à notre disposition la grande salle des fêtes proche du Siège de l'AD59a (à côté de « La Boîte à Musique »).

**Délibération :**

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la date et le lieu de l'Assemblée Générale 2024.**

#### **■ ELECTION DES GRANDS ELECTEURS REPRESENTANTS A L'AG (I. LEBON)**

Le nombre de grands électeurs est déterminé en fonction du nombre de bénévoles dans chaque centre. Proposition d'un calcul identique à celui de 2023, à savoir :

- 1 à 19 bénévoles = 2 représentants
- 20 à 39 bénévoles = 3 représentants
- Au-delà de 40 bénévoles = limité à 6 représentants

**Délibération :**

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le calcul tel que présenté ci-dessus.**

#### **■ RENOUVELLEMENT DE LA MOITIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Devront se représenter, s'ils le souhaitent : Josette BAUDOT, Dany DELBECQ, Francis DELEMARRE, Béatrice DELOBEL, Christian DESPIERRE, Guy GRARD, Colette HAYART, Hortense LAMBERT, Franck LAPARADE, Isabelle LEBON, Thierry SINGER.

<sup>1</sup> Les dates, telles qu'écrites ici, sont les bonnes : le Siège fermera bien durant 3 semaines.

### ■ **MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT INTERIEUR (I. LEBON)**

La Secrétaire Départementale donne lecture d'une proposition de modification de l'article 2 du Règlement Intérieur pour y intégrer les éléments de la participation aux séances du Bureau et du CA par visioconférence ou autres moyens de télécommunication.

**Délibération :**

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification de l'article 2 du Règlement Intérieur<sup>2</sup>.**

### ■ **POINT « VACANCES » (B. LESCRAUWAET)**

L'AN a reconduit les crédits alloués aux vacances à la même hauteur que ceux de 2023, ce qui devrait permettre de repartir sur les mêmes bases que l'an dernier.

- ✓ 95 jeunes de 7 à 17 ans ont bénéficié des colonies avec Vacances du Cœur et Planète Aventures. Il a été demandé à ces 2 partenaires de diversifier leur offre en offrant la possibilité aux plus jeunes de partir sur des courts séjours, à savoir 1 semaine ; double avantage : moins « traumatisant » pour les parents et moins onéreux. Cela devrait également permettre à plus d'enfants de partir.

Il est rappelé que les enfants qui partent à la mer ou dans des centres disposant d'activités nautiques doivent produire une attestation de natation parfois difficile à obtenir : **Michèle DARBOIS** propose de mettre en relation **Bernard LESCRAUWAET** avec un partenaire éventuel.

- ✓ Vacances familles (34 familles parties l'an dernier) : Vacances du Cœur reste notre prestataire et prend en charge l'intégralité de l'organisation en relation avec les référents de l'AD. Vacances du Cœur propose davantage de points d'hébergements. Seul l'hébergement est pris en charge : les familles se déplacent en autonomie et doivent payer le transport, l'alimentation et les loisirs. Afin d'éviter toute surprise, les référents de l'AD donneront au préalable des indications aux familles quant au coût du transport selon le lieu qu'elles auront choisi.

Les catalogues ont été envoyés aux centres et à leur Soutiens.

### ■ **JOURNEE(S) A LA MER (B. LESCRAUWAET)**

La majorité des centres ayant déjà participé à l'opération est intéressée pour la renouveler. Par précaution, une subvention va être demandée à l'AN dans la même mesure que ce qui avait été fait en 2023 (4,7 k€). Pour ce faire, l'AN avait exigé que les participants règlent au moins 1€ par personne.

La difficulté réside dans le reste à charge pour l'AD. L'an dernier, ce reste à charge a été couvert par un don privé de 5 k€.

<sup>2</sup> Cf. Annexe 2



Il est rappelé que le dispositif « eTER » permet à toute personne de se déplacer dans la Région des Hauts-de-France à moindre coût (1€ par aller). Dans de nombreuses villes côtières, des navettes entre la gare et la plage sont disponibles gratuitement.

Les billets seront mis en vente par la SNCF à partir du 15 juin 2024.

Une demande de renseignements est en cours pour envisager l'achat par l'AD, par exemple, de 1 000 billets.

**Patrick BANNEUX** : l'intérêt serait que les centres accompagnent les personnes accueillies au travers de ce dispositif, tant pour des journées à la mer que pour des sorties culturelles dans la Région. Le budget global « Journée à la mer » a été de 10 k€ l'an dernier et certains centres présentent d'ores et déjà des projets de location d'autocar à 1,1 k€ pour leur propre compte (contre 850 € en 2023) ! Si l'on restait sur le dispositif d'une journée à la mer en autocar, le budget s'en trouverait très fortement augmenté.

**Alain CARELS** : pour les territoires quelque peu éloignés de Lille, il pourrait être envisagé de demander à des loueurs de véhicules de mettre quelques minibus à notre disposition pour s'y rendre (défiscalisation).

**Josette BAUDOT** : à condition d'avoir l'aide de bénévoles accompagnants, cela obligerait certaines personnes accueillies qui ne prennent jamais le train, parfois par peur, parfois par ignorance, à utiliser ce moyen de transport. Leur montrer que c'est facile relève aussi des actions que nous pouvons mener. C'est un moyen de déplacement également beaucoup plus souple même si l'inconvénient est le respect de l'horaire annoncé.

**Patrick BANNEUX** : il est essentiel d'éveiller la curiosité des personnes accueillies qui, pour beaucoup d'entre elles, ne connaissent pas la richesse de notre Région. Il faut mener une action avec des propositions et trouver des bénévoles capables de les accompagner.

#### ■ **FORMATIONS : RAPPEL DES REGLES DE FONCTIONNEMENT (M. CATRISSE ET F. DELEMARRE)**

L'AD59a est la seule AD à avoir édité un catalogue des formations. L'AN en a pris connaissance et l'a grandement apprécié : la maquette a été demandée à l'AD. Le catalogue du 2e semestre 2024 est en cours de préparation.

- ✓ « Mieux Connaître Les Restos » (MCLR) et « Participer à l'Aide à la Personne » (PAP, un mois après MCLR) sont 2 formations socle fortement préconisées. Elles représentent les prérequis à toutes les autres formations dispensées aux Restos du Cœur, même si n'avoir pas suivi « PAP » n'est pas bloquant.
- ✓ Une formation « Echanges et réflexions sur l'Engagement » se déroulera le 19 mars prochain. Elle est préconisée pour tous les bénévoles à partir de 3 ans d'engagement mais très peu se sont inscrits.

L'AN suggère de l'imposer aux membres du Conseil d'Administration qui ont tous, sauf exception, 3 ans d'ancienneté. Il est donc demandé aux membres du CA de l'AD59a de s'inscrire à cette session.

- ✓ « Bonnes pratiques d'hygiène » (BPH) génère peu d'enthousiasme. Les Soutiens vont être mis à contribution pour inciter les centres dont ils ont la charge à inscrire leurs bénévoles. Pour l'exemple de la nécessité de cette formation qui n'est pas réservée qu'aux Responsables de centres : un rapport Eurofins mentionne le stockage d'eau de javel à côté de produits laitiers...

Il y a malheureusement peu d'inscrits pour les sessions des mois de mai et juin 2024. Problème de projection à plusieurs mois ? Des rappels réguliers vont être faits, notamment aux bénévoles des « Gens de la Rue », quant aux formations proposées dans les mois à venir.

**Bernard DESCAMPS** : le catalogue des formations peut être un bon moyen d'obtenir des subventions du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).

**Patrick BANNEUX** rappelle que tout cela a un sens. Les Restos du Cœur fait le nécessaire pour que le parcours du bénévole soit jalonné de formations afin qu'il puisse, en toute responsabilité, prendre lui aussi des responsabilités.

Ce catalogue a été envoyé par email mais les Responsables de centres n'ont pas toujours le réflexe de consulter leur messagerie et donc de diffuser l'information. Il faut être attentif à faire en sorte que le catalogue soit connu (impression d'un exemplaire pour chaque centre) et que les bénévoles assistent aux formations « obligatoires », telle que « MCLR », une formation plutôt agréable qui travaille sur les valeurs qui sont les nôtres, sur le contrat associatif, sur la présentation des activités du siège et de son entrepôt ; les bénévoles sont souvent ravis et étonnés de découvrir, entre autres, une plateforme qui est à leur service. Cela permet parfois de « casser » certains discours de personnes qui considèrent que Wattrelos, Lens, Paris, ne font pas leur travail, ne sont pas à leur service, etc.

Pour ce qui concerne « BPH », il est indispensable que tous se forment aux pratiques. Dans le cas contraire, certains pourraient s'interroger sur notre sérieux. Nous ne pouvons pas ne pas faire. Il faut mobiliser tous les bénévoles dans les centres comme à Wattrelos.



## ■ FORMATIONS SALARIES ET BENEVOLES A LA SECURITE INCENDIE (G. GRARD et B. DESCAMPS)

- ✓ **Mercredi 28 février 2024** : exercices de lutte contre l'incendie pour les CDDI  
De 9h30 précises à 11h30 et de 13h00 à 15h00  
Formation théorique : salle de réunion de l'AD  
Formation pratique : bassin de rétention et RIA entrée entrepôt
- ✓ **Jeudi 7 mars 2024** : exercices de lutte contre l'incendie pour les CDDI  
De 9h30 précises à 11h30 et de 13h00 à 15h00  
Formation théorique : entrepôt côté STEF  
Formation pratique : bassin de rétention et RIA STEF
- ✓ **Vendredi 8 mars 2024** : exercices d'incendie pour les bénévoles de l'entrepôt ou administration  
+ Fin des CDDI  
Formation théorique : entrepôt côté STEF  
Formation pratique : bassin de rétention et RIA STEF

## ■ DIAGNOSTIC DES LOCAUX DES CENTRES D'ACCUEIL (B. DESCAMPS)

Thierry VANREMOORTERE et Thomas, stagiaire du Lycée VERTE FEUILLE, visitent actuellement chaque centre afin d'effectuer un diagnostic sécurité. L'objectif est de faire un état des lieux et non seulement d'enrichir le carnet de bord des Soutiens de centres mais aussi de demander aux communes de corriger les anomalies pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens (ouverture des sorties de secours, vestiaire organisé et pas trop chargé, diagnostic électrique, ...). Les centres de Lille et Tourcoing sont quasiment terminés ; ils ont, dans l'ensemble, adhéré à la démarche et bien coopéré.

Deux anomalies principales ont été constatées à ce jour : appareils électriques branchés sur des blocs multiprises (risque d'incendie) ; dans certains centres, les « vestiaires » sont un amas de vêtements disposés à la va-vite (rangement indispensable).

Cette visite est l'occasion de repérer des soucis techniques (peinture, bricolage, ...) qui feront l'objet de petits travaux effectués par Les Bricos du Cœur (Association de la Fondation ADEO).

A noter que Les Bricos du Cœur ont ouvert une quincaillerie solidaire à Haubourdin, dans laquelle sont proposés des produits à tarifs réduits (30 à 50 %). Elle est accessible aux personnes accueillies à condition qu'elles soient en possession d'un « justificatif » prouvant qu'elles bénéficient de l'aide d'une association caritative. Un email sera prochainement envoyé à tous les centres pour les en informer.

Rappel : toutes les demandes relatives aux bâtiments doivent être envoyées à [ad59a.securite@restosducoeur.org](mailto:ad59a.securite@restosducoeur.org)<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> A toutes fins utiles, le document « Référents Services et Thématiques » est joint en Annexe 3 à ce PV.





#### ■ RENCONTRE AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE, LA CROIX ROUGE ET LE SECOURS POPULAIRE (P. BANNEUX)

L'AD59a a initié une coordination informelle avec ces organisations afin d'être mieux informés, plus efficaces, et pour avoir une démarche collective vis-à-vis du nouveau Préfet (Bertrand GAUME). Les associations ne sont pas concurrentes ; elles se complètent. Notre souhait est de coopérer, non seulement avec les autres AD de la Région, mais aussi avec les autres associations œuvrant dans l'aide alimentaire tant au niveau départemental que régional.

#### ■ RENCONTRE AVEC LES CENTRES DU DOUAISIS (P. BANNEUX)

La réunion « présentation des vœux » avait dû être annulée en raison des intempéries. Elle se déroulera le 22 février à Cuincy.

### POINT SUR LES ACTIVITES DES CENTRES

#### ■ POINT SUR LA 39<sup>E</sup> CAMPAGNE – AIDE ALIMENTAIRE (H. LAMBERT)

Nous avons inscrit 8 927 familles (22 000 personnes accueillies) ce qui correspond au même niveau que celui de 2021 (8 921 familles).

Nous constatons une baisse de 15,5 % par rapport à l'hiver précédent ; 6,4 % des familles se sont auto-censurées. Les personnes acceptées à l'aide alimentaire viennent régulièrement.

Nous avons distribué 831 930 repas, soit une diminution de 41.2 % par rapport à la CH38.

Un document détaillé est communiqué en Annexe 4. **Gérard BEHAGUE**, qui l'a élaboré à l'issue de la 12<sup>e</sup> semaine de la campagne d'hiver, a rappelé que ce qu'il contient est à usage interne uniquement et peut être diffusé aux Administrateurs et Soutiens de centres.

A partir de ces données, une analyse plus fine va être réalisée afin de savoir où vont les personnes accueillies, d'où elles viennent, pourquoi elles préfèrent se rendre dans un centre parfois moins proche de chez elles, ... et juger de l'opportunité de maintenir tous les centres.

Il faut remercier l'ensemble des bénévoles qui a « joué le jeu » malgré les difficultés engendrées par les nouvelles mesures.

**Dany DELBECQ** souligne que les personnes les plus en difficulté, celles qui ont vraiment besoin de l'aide alimentaire fournie par les Restos du Cœur, continuent à en bénéficier. Les mesures imposées permettent aux Restos du Cœur de continuer à œuvrer en ce sens.

**Patrick BANNEUX** : nous devons tirer quelques leçons de toutes ces statistiques. Moins de denrées, moins de produits, évolution de la ramasse et des dons, ... Nous sommes entrés dans une nouvelle époque. Une entreprise comme Leroy Merlin, qui sait qu'elle a désormais une obligation de recyclage, crée Les Bricos du Cœur. Tout le monde se réorganise par rapport à cette interdiction de détruire, de gaspiller.

Nous devons, nous aussi, nous habituer à travailler autrement, à réfléchir en termes d'économie circulaire, d'économie de la fonctionnalité, ... Nous devons accompagner ces changements, tant au niveau local qu'au niveau national.

#### ■ AIDE A LA PERSONNE (H. LAMBERT)

Les personnes qui n'ont pas été acceptées à l'aide alimentaire peuvent néanmoins bénéficier de l'AAP : cela représente environ 1 130 familles.

De plus en plus de centres se mobilisent dans ce sens et de nombreuses initiatives ont vu le jour.

#### ■ CULTURE (H. LAMBERT)

Géraldine PRIGENT est la Référente de l'AD en la matière. Elle sera prochainement secondée par Dominique DESMONT.

#### ■ REUNIONS DE TERRITOIRES (H. LAMBERT)

Les territoires de Roubaix et Tourcoing n'ont pas rencontré de problème majeur quant à l'acceptation et l'application des nouvelles mesures par les bénévoles et les personnes accueillies.

Le territoire de Lille a manifesté une colère hors du commun principalement dirigée vers l'AN. Les critiques de toutes sortes ont fusé dans tous les sens. Certains responsables de centres ont clairement manqué de bienveillance.

Une réunion de l'ensemble des centres (Responsables, Référents AAIDA, Soutiens de centres), sur les sujets des Appros et des livraisons, se déroulera le 20 mars prochain de 9h à 12h à Pont-à-Marcq.

#### ■ MARAUDE

**Sabine RITTER** : de plus en plus de personnes sont à la rue : jeunes, femmes et enfants sont de plus en plus nombreux.

Sur le territoire de Tourcoing, l'équipe oriente ces personnes vers les centres d'activités de Tourcoing Salengro et Tourcoing Seclin où elles sont très bien reçues.

**Patrick BANNEUX** : nous constatons également une très forte augmentation au Resto-Chaud. Il existe une tension sociale très importante due au fait que les Pouvoirs Publics ont été très fermés ces dernières années, qu'il y a un cruel manque de logements, que la mobilité relative aux logements est moindre.

**Sabine RITTER** : la CMAO n'offre plus aucune possibilité d'hébergement d'urgence. Les hébergements ouverts pendant la période de grand froid l'ont été à Fâches-Thumesnil et Ronchin (distance avec Tourcoing !).



**Patrick BANNEUX** : cela concerne aussi bien les français que les étrangers qui passent par Lille pour se rendre notamment à Calais. Nous sommes aujourd'hui plus fermés et moins accueillants à l'autre, à la différence.

Nous constatons une réduction des moyens au niveau de l'ARS, du Département, y compris envers les MNA (Mineurs Non Accompagnés).

La période est particulièrement difficile où les initiatives prises par certaines associations comme « Le Souffle du Nord » ou « La Sauvegarde » sont très courageuses.

### POINT SUR LA TRESORERIE ET LE SUIVI BUDGETAIRE (Alain CARELS)<sup>4</sup>

**Patrick BANNEUX** : sans moyens on ne peut pas faire de belle politique.

#### ■ TRESORERIE

Nos comptes montrent un solde positif de 343 k€ duquel il faut soustraire 177 k€ de fonds dédiés : chambres froides, poids lourd, véhicule des Weppes. Dans ces fonds dédiés, certains sont l'objet de projets d'autres AD pour lesquels nous sommes porteurs.

Nous disposons donc de 166 k€ qui nous laissent une sécurité jusque mi-mars et probablement jusque fin mars.

**RAPPEL** : il faut perdre l'habitude de penser dépense en 1<sup>er</sup> lieu avant d'envisager un partenariat avec des entreprises qui ne demandent qu'à nous aider. Avant tout achat, nous devons nous enquérir de la possibilité de dons, voire solliciter l'équipe Prospection pour ce faire.

**Patrick BANNEUX** rappelle que nous sommes également tributaires des fonds du FSE gagés sur les postes d'insertion et nos ACI. Cela nécessite un travail considérable de la part de la Directrice et un excellent contrôle par le Trésorier.

#### ■ SUIVI BUDGETAIRE

Ce budget est proratisé. Il est donc difficile d'effectuer des comparaisons du fait que l'on ne réalise pas un budget mensuel. L'exemple des dons en est une illustration : la quasi-totalité des dons a été donnée au 31/12/2023 ; en revanche, au niveau du budget, seuls 9/12<sup>e</sup> du budget annuel est pris en compte.

Le total des produits est inférieur de 80 k€ par rapport au budget : moins de salariés que prévu en insertion (30 ETP au 31 janvier 2024 contre 37 budgétés). De ce fait, la diminution de la subvention est de 147 k€ (part fixe : 22 k€ / salarié ; part modulable : 31 k€ pas encore reçue). Au 31/01/2024, nous n'avions pas encore reçu le complément du FSE pour un montant de 47 k€.

La générosité du public a été supérieure aux prévisions de 146 k€.

<sup>4</sup> Voir Annexe 1

Moins de formations ont été dispensées sur les contrats aidés ce qui implique un remboursement moindre de l'ordre de 29 k€.

Le total des dépenses est inférieur de 102 k€. Cette différence est principalement due aux frais de personnel inférieurs de 95 k€. Sur les CDI, nous enregistrons une diminution de 45 k€ (une coordinatrice pendant 3 mois sur les 9 mois ici présentés + un encadrant socio-professionnel qui n'a été recruté qu'en fin d'année).

Le changement d'opérateur d'énergie (de EDF à Ekwateur) a globalement permis aux Restos du Cœur, sur l'ensemble du territoire national, de faire des économies. En revanche, l'AD59a a vu ses factures augmenter très fortement. L'AN s'est engagée à compenser.

#### **BUDGET 2024-2025**

Le budget 2024-2025 est en cours d'élaboration (investissement et fonctionnement) : toutes les estimations de coûts, quels que soient les projets envisagés, doivent lui être rapidement communiquées.

#### **FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION**

Le Président propose que la prochaine réunion du Conseil d'Administration soit fixée au 8 avril 2024, à 14 heures, au Siège de l'AD.

Le Conseil d'Administration prend note de cette date.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **CENTRE ITINERANT DES WEPPESS<sup>5</sup> (C. HAYART)**

Le projet a démarré du constat que 17 communes des Weppes étaient très éloignées des centres d'activités et donc pas adressées par Les Restos du Cœur.

Des rendez-vous ont été pris avec les Maires de ces communes à la suite de quoi 10 ont été retenues pour organiser des circuits : Aubers, Beaucamps Ligny, Emmerin, Fournes en Weppes, Fromelles, Hantay, Herlies, Illies, Marquillies, Radinghem en Weppes.

Bien que ne faisant pas partie du territoire des Weppes, la Mairie d'Emmerin nous a ouvert ses portes et mis à disposition gracieusement un lieu de stockage (dont électricité).

Dans les communes menant des actions d'aide à la personne, les bénévoles du centre itinérant n'interviendront pas sur ces sujets auprès des personnes accueillies.

<sup>5</sup> Dossier complet en Annexe 5



Des subventions ont ensuite été obtenues de l'AN, Lidl (32 k€), Fondation Roole (15 k€), de communes, d'entreprises privées.

Pour ce qui concerne la Fondation Roole (merci à **Christian DESPIERRE** pour le contact), outre le dossier de présentation, un film simulant une distribution alimentaire a été réalisé. Sur les 20 projets retenus dans les Hauts-de-France, seul celui des Restos du Cœur a été adressé à leur siège parisien et a été mis en concurrence avec 2 autres (un garage solidaire et une auto-école).

Le Rotary Club souhaitait également nous aider mais via l'organisation d'un loto, ce qui est formellement interdit par l'AN : nous ne pouvons accepter l'argent d'un loto ou d'une tombola que si Les Restos du Cœur sont organisateurs.

Lions Clubs International a fait part de son souhait de nous aider et de façon pérenne.

**Patrick BANNEUX** : prévoir l'organisation d'une inauguration et inviter les Mairies concernées, les donateurs, ...

#### ■ COLLECTE NATIONALE (M. DARBOIS)

83 magasins seront collectés.

Nous sommes encore en manque de bénévoles dans les magasins et dans l'entrepôt. Des relances ont été envoyées tant dans les entreprises privées qu'auprès d'écoles et universités : les étudiants de l'EDHEC ont répondu présent (envisager une collecte chez Lidl à côté de leur école) ; Amazon dégagera du personnel qu'il mettra à notre disposition sur le Douaisis durant le week-end.

Des transpalettes devront être achetés (financement par la Délégation Régionale) voire loués compte tenu de l'urgence.

Des jingles radio seront prochainement diffusés pour appeler au bénévolat.

#### ■ BENEVOLAT DES MINEURS

Voir document en Annexe 6 « Extrait du Guide des équipes Restos – Les règles d'accueil des bénévoles et des autres formes d'engagement aux Restos ».

#### ■ FORMATION « ATELIERS DE FRANÇAIS » (J. BAUDOT)

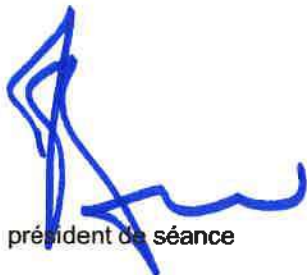
5 bénévoles de l'AD59a participeront à cette formation organisée par l'AN, dont 4 issus de Mons en Baroeul. Cette formation (2 x 2 jours) s'adresse à des bénévoles qui œuvrent déjà dans des ateliers de français.

#### ■ SRE (B. DUBOT)

Le Forum Emploi organisé par France Travail sur Lille se déroulera le 21 mars prochain. 8 centres étaient concernés ; 3 sont actifs à ce jour (Toul, La Halle, Marché).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



Le président de séance



Le secrétaire de séance

**Annexes :**

1. Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
2. Règlement intérieur
3. Référents Services et Thématiques
4. Point sur la 39<sup>e</sup> campagne – Aide alimentaire
5. Dossier « Centre itinérant des Weppes »
6. Règles d'accueil des bénévoles « jeunes mineurs »
7. Feuille d'émargement
8. Pouvoirs





## ANNEXE 1

### POINT SUR LA TRESORERIE ET LE SUIVI BUDGETAIRE

#### ■ TRESORERIE AU 01/02/2024

PREVISION DE TRESORERIE au 01/02/2024									
	février			mars		avril		mai	
	2	15	29	15	31	15	30	15	31
solde compte courant	62 472								
solde livret	280 718								
don exceptionnel à conserver pour chambres froides	-60 000								
subvention exceptionnelle Marq en Baroeul (achat PL)	-10 000								
subvention exceptionnelle MEL (achat PL)	-40 000								
avance région sur achat poids lourd	-12 000								
don privé achat PL	-40 000								
virement de RDOLE sur véhicule WEPPEs	-15 000								
<b>ENCAISSEMENTS</b>									
DONS PRIVES									
remboursement AN (frais avancés par AD)		27 000	2 000		2 000		2 000		2 000
MANIFESTATIONS				5 000					
ASP REMBOURSEMENT					62 000		62 000		62 000
remboursement FORMATION					1 000		1 000		1 000
SUBVENTIONS municipales			2 000		1 500		1 500		1 500
SUBVENTIONS département		45 600							
SUBVENTIONS Région									
SUBVENTIONS DIVERSES									
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>72 600</b>	<b>4 000</b>	<b>5 000</b>	<b>66 500</b>	<b>0</b>	<b>66 500</b>	<b>0</b>	<b>66 500</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>									
<b>INVESTISSEMENTS</b>			2 400	friteuse					
remboursement aux AD subvention région	8 809								
ACHAT PETIT MATERIEL (hors frigos)	1 000				1 000		1 000		0
ACHAT PETIT MATERIEL (frigos, micro ondes, cafetières)	0								0
EDF/GDF/CHAUFFAGE/EAU			33 000		30 000		30 000		24 000
FOURNITURES DE BUREAU/informatique			1 000		1 000		1 000		1 000
PRDT ENTRETIEN&AUTRES FOURNITURES									
LOYERS IMMEUBLE			3 500		500		3 500		500
LOCATION MATERIEL&VEHICULES			1 000		1 000		1 000		1 000
ENTRETIEN&REPARATION(LOCAUX&VEHICULES)			4 000		2 000		2 000		2 000
ENTRETIEN & MAINTENANCE MATERIEL			2 000		3 000		2 000		2 000
SALAIRES bruts COI			24 000		24 000		24 000		24 000
SALAIRES bruts COO			45 000		45 000		45 000		50 000
CHARGES SOCIALES urssaf		32 000		32 000		32 000		32 000	
CHARGES SOCIALES Humanis (retraite)		6 000		6 000		6 000		6 000	
CHARGES SOCIALES (mutuelle, Mutex)					3 000				
TELEPHONE+AFFRANCHISSEMENTS		2 700		2 700		2 700		2 700	
CARBURANT		3 000		3 000		3 000		3 000	
FORMATION				2 000		2 000		1 000	
FRAIS DE DEPLACEMENTS (formations)			500		500		500		500
FRAIS DE DEPLACEMENTS (courant)			1 000		1 000		1 000		1 000
IMPOTS&TAXES			1 000				1 000		
COLONIES+vacances familles									
autres charges		3 000		3 000		3 000		3 000	
<b>TOTAL DECAISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>56 509</b>	<b>118 400</b>	<b>48 700</b>	<b>112 000</b>	<b>48 700</b>	<b>112 000</b>	<b>47 700</b>	<b>106 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>166 190</b>	<b>182 281</b>	<b>67 881</b>	<b>24 181</b>	<b>-21 319</b>	<b>-70 019</b>	<b>-115 519</b>	<b>-163 219</b>	<b>-202 719</b>





## ■ SUIVI BUDGETAIRE AU 31/01/2024

REALISE/ vs BUDGET ?		AD59A		
Réalisé au 31 janvier 2024		TOTAL GENERAL		
DESIGNATION	Réalisé	Budget proratisé	Ecart €	Remarques et commentaires libres
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 098	3 750	- 1 652	
TOTAL CONCOURS + SUBVENTIONS	632 500	888 312	- 255 812	-147 k€ ASP (7 salariés) 31 k€ aide modulable non reçue, FSE non reçu 47 k€
TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	249 223	182 750	146 473	
TOTAL AUTRES PRODUITS	65 266	54 375	10 990	
TOTAL PRODUITS cl. 7	949 147	1 029 186	- 80 040	
TOTAL ACHATS classe 60	172 818	167 370	5 446	
TOTAL SCES EXTER. cl 61	170 595	198 142	- 27 546	
TOTAL AUTR. SCES EXTER. cl 62	68 082	57 802	10 280	
TOTAL IMPOTS & TAXES cl. 63	20 919	22 448	- 1 529	
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL CDI-CDD	408 997	454 573	- 45 576	coordinatrice-socio pro 3 mois au lieu de 9 soit comptabilisé en moins, + 1 gestionnaire de paie
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL CDDi	571 014	621 084	- 49 990	7 ETP au 31/01/2024 en moyenne
TOT FRAIS DE PERSONNEL CAE	-	-	-	
TOTAL FRAIS PERSONNEL cl. 64	980 011	1 075 576	- 95 566	
TOTAL CH. GESTION, FIN. & EXCEPT. cl. 65.66 & 67	378	1 500	- 1 122	
TOTAL DEPENSES avant Amort	1 420 800	1 522 839	- 102 039	
TOTAL DOTATIONS & PROVISIONS cl. 68 & 69	186 297	186 297	0	
TOTAL CHARGES cl. 6	1 607 097	1 709 136	- 102 039	
PRODUITS - CHARGES	667 950	679 950	21 990	
Contributions de fonctionnement de l'AN	50 000	679 949	- 629 949	
Résultat avec Réserves+AN	607 950	1	- 607 950	

Le total des produits est inférieur de 98 k€ par rapport au budget proratisé. Cette différence est principalement due à :

moins de salaires en insertion (-7 ETP, 20 en moyenne au 31/01 vs 37) pour 147 k€

FASP modulable non reçue pour 31 k€

le complément de FSE non reçu pour 47 k€

par contre nous avons comptabilisé 146 k€ de plus en générosité du public. Je rappelle qu'au 31-12 nous avons reçu quasiment la totalité de l'exercice, ici comparé à un budget proratisé les autres différences sur les produits sont un retard sur les formations pour -29 k€ et des remboursements de sinistres pour +32 k€

le total des dépenses est inférieur de 102 k€. Cette différence est principalement due au frais de personnel inférieurs de 95 k€, cela se décompose :

CDDi : - 50 k€ (7 ETP en moins)

CDI : -45 k€ : 1 coordinatrice pendant 3 mois au lieu de 9 pour 23 k€, 1 encadrante socio pro valorisation pendant 3 mois au lieu de 9 soit -15 k€.

Le reste de la différence (7 k€) correspond à l'absence d'une comptable remplacée par une gestionnaire de paie

Il faut noter que nous n'avons pas encore trop l'effet du changement de fournisseur d'électricité (+10 k€ à fin janvier) mais cela se fera sentir dans les mois suivants

puisque les mois restants sont à forte consommation. Pour rappel les factures Ewater sont de 33 k€ au lieu de 5 k€ avec une répartition de 60 % pour l'AD et de 40 % pour l'AN

notre perte est inférieure de 22 k€ mais rappelons que la générosité est supérieure de 146 k€ et qu'elle ne va plus tellement évoluer au contraire de nos charges



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU CŒUR – LE RELAIS  
DU CŒUR DE LA REGION LILLE – AD59A  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Lille  
Siège social : 6 rue du Peignage Amédée Prouvost – 59150 Wattrelos  
SIRET : 524 416 906 00013

## **REGLEMENT INTERIEUR de l'Association**

### **« Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de la Région Nord Lille (AD59A)**

**Ce règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de la séance du 12 février 2024 pour application à compter du 13 février 2024.**

**Il est afférent aux statuts de l'Association déposés le 24 novembre 1991 puis modifiés conformément aux délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 1997 puis du Conseil d'Administration du 8 juin 2023.**

### **PREAMBULE**

Le présent Règlement Intérieur a été élaboré et approuvé conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association et aux responsabilités des membres du Bureau.

Conformément aux statuts, les modifications éventuelles de ce Règlement sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration. Elles devront au préalable avoir obtenu l'accord de l'Association Nationale.

Comme les statuts, il doit être respecté par les membres de l'Association départementale de la Région Nord Lille (AD59A).

Un exemplaire des statuts et du Règlement Intérieur est consultable dans chaque centre d'activités Restos de l'Association.

Lors de la première réunion du CA qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, un administrateur remet aux nouveaux administrateurs un exemplaire à jour des documents statutaires.

### **Article 1 – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (article 8 des statuts)**

Sur la convocation à l'Assemblée Générale doit figurer l'ordre du jour :

- Présentation et vote du rapport moral, incluant le bilan social et d'activités
- Présentation et vote du rapport financier par le trésorier de l'Association, avec information du montant financier des produits alimentaires fournis par l'Association Nationale
- Présentation des comptes de l'exercice clos
  - . Présentation du rapport du commissaire aux comptes
  - . Vote des comptes de l'exercice clos
- Présentation et vote de l'affectation du résultat
- Quitus aux administrateurs
- Présentation du projet associatif départemental
- Présentation du budget de l'exercice en cours
- Les résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale
- Présentation et vote sur les candidatures au Conseil d'Administration.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est affiché dans chaque centre d'activités.

### 1. Participation à l'Assemblée Générale

- Un Conseil d'Administration du premier semestre détermine le nombre d'électeurs par centre d'activités.
- Chaque responsable de centre d'activités a en charge d'organiser l'élection des représentants du centre d'activités ayant droit de vote lors de l'Assemblée Générale et cela avant la fin de l'exercice du 30 avril. La liste par ordre décroissant des résultats des votes du centre d'activités sera transmise au secrétariat départemental.
- Chaque centre d'activités doit afficher les documents d'information et les modalités concernant l'organisation de l'Assemblée Générale dont la convocation des membres, les modalités de renouvellement des administrateurs, etc.

Les salariés invités à l'Assemblée Générale en sont informés par courrier.

### 2. Candidatures au Conseil d'Administration

Le(la) secrétaire départemental(e) est en charge de l'organisation de l'élection des administrateurs.

A ce titre, il(elle) doit recueillir le nom des candidats, établir la liste électorale et faire parvenir à chaque centre électeur les professions de foi des candidats. Il(elle) doit organiser les opérations de vote, s'assurer de leur bon déroulement en faisant notamment émarger chaque électeur sur la liste électorale.

Chaque candidat au Conseil d'Administration, pour faire bénéficier l'intérêt de sa candidature à l'ensemble des électeurs, devra faire connaître sa candidature au(à la) secrétaire départemental(e) au plus tard quinze jours avant l'Assemblée Générale en accompagnant celle-ci d'une profession de foi dont le texte sera limité à quelques lignes.

Le secrétariat départemental fournira aux électeurs l'ensemble des professions de foi au plus tard huit jours avant l'Assemblée Générale.

Toute contestation du déroulement de l'Assemblée Générale, notamment du résultat des différents votes, devra être portée à la connaissance du secrétariat départemental dans les 48 heures de la proclamation des résultats.

### 3. Commissaire aux comptes

Il doit être convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception et reste cependant libre de ne pas assister à l'Assemblée Générale. Il peut aussi se faire représenter par un de ses collaborateurs qu'il fait connaître nommément à l'Association départementale.

## **Article 2 – REUNIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### 1. La participation aux séances par visioconférence ou autres moyens de télécommunication

Si la convocation le prévoit, les membres du Bureau et Conseil d'Administration peuvent participer et voter à leurs réunions respectives par des moyens de visioconférence ou de télécommunication devant assurer :

- Au moins la transmission de la voix de chaque participant ;
- Une retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les membres participant à une réunion du Bureau ou du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Chaque participant doit pouvoir intervenir et entendre ce qui est dit.

Les membres participant à une réunion du Bureau et du Conseil d'Administration par visioconférence ou autres moyens de télécommunication doivent informer les autres participants de la présence éventuelle de toute autre personne qui pourrait entendre ou voir les délibérations.

Lors de chaque réunion, il sera mentionné sur les feuilles de présence aux séances, le cas échéant, le nom des membres réputés présents qui participent aux réunions par des moyens de visioconférence ou télécommunication visés ci-dessus.

## 2. Le procès-verbal et sa diffusion

Un procès-verbal des délibérations tant du Bureau que du Conseil d'Administration sera établi à chacune des réunions par le secrétariat départemental, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion considérée.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau sont adressés à chacun des membres de l'instance considérée.

L'ensemble des procès-verbaux du Conseil d'Administration et du Bureau est consigné, chacun en ce qui le concerne, dans un registre spécifique à pages numérotées, conservé au siège de l'Association.

En cas de recours à la visioconférence ou autres moyens de télécommunications, le procès-verbal indiquera :

- L'identité des membres présents physiquement ;
- L'identité des membres participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication réputés présents ;
- L'identité des membres excusés ou absents ;
- La présence ou l'absence de toute personne convoquée en vertu d'une disposition légale ou statutaire ;
- La présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion ;
- La survenance éventuelle d'un incident technique relatif aux moyens de visioconférence ou de télécommunication lorsqu'il aura perturbé le déroulé de la réunion.

## Article 3 – CONFIDENTIALITE

Les membres de l'Association s'engagent dans le respect de la confidentialité à ne pas divulguer à autrui, ni communiquer aux médias, les coordonnées personnelles ou informations concernant les personnes accueillies.

L'Association s'engage à respecter les principes liés au droit d'accès et à la rectification des données, à sécuriser celles-ci, selon les dispositions en vigueur dont le respect de l'application du RGPD et la charte informatique des Restos du Cœur.

## Article 4 – DEVOIRS DU BENEVOLE (DEONTOLOGIE)

Toutes les activités de l'Association doivent se pratiquer dans un esprit de désintéressement, d'ouverture aux autres, de respect et de tolérance.

Chaque bénévole s'engage à demeurer modéré dans ses propos, calme dans son comportement, et ne pas faire état de ses préférences politiques ou religieuses.

Tout comportement contraire aux valeurs des Restos (Charte du Bénévole) peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

### **Article 5 – VIE ASSOCIATIVE**

Afin de faciliter la mobilité et le renouvellement des responsables et des équipes, il est demandé de limiter à cinq années consécutives la mission de Responsable ou Animateur de Centre d'Activité, d'accueil et de distribution, comme c'est déjà l'engagement, dans leurs mandats, du Président de l'Association Nationale et des Responsables Départementaux.

Cette règle interne implique à ce qu'une bonne transmission des responsabilités soit préparée et organisée.

### **Article 6 – GARANTIE D'INDEPENDANCE (période d'élections politiques)**

Tout bénévole, candidat à une élection politique, doit s'interdire de faire état de son appartenance aux Restos du Cœur.

Pendant la période précédant les élections politiques, il est nécessaire que le bénévole qui se présente sur une liste ou liste de soutien mette en suspens ses activités aux Restos.

Au cas où ce bénévole est élu, se référer aux directives nationales.

### **Article 7 – EXCLUSION - RADIATION**

Conformément à l'article 7 des statuts, toute exclusion puis radiation des membres relève de la compétence du Conseil d'Administration.

Toutefois, en cas d'urgence, le Bureau départemental peut prendre les mesures conservatoires nécessaires :

- Exclusion momentanée par la cessation immédiate de toute activité au sein des Restos (notification écrite par pli recommandé)
- Envoi en recommandé d'une convocation à se présenter à la prochaine réunion du Bureau départemental pour fournir des explications en vue de la sanction éventuelle.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A Wattrelos, le 12 février 2024

Pour application à compter du 13 février 2024



## REFERENTS SERVICES ET THEMATIQUES

SERVICES ET THEMATIQUES	REFERENTS (Bénévoles – Salariés)	ADRESSE MESSAGERIE
AAIDA	Jean-Pierre CAPIAU	<a href="mailto:jean-pierre.capiou@restosducoeur.org">jean-pierre.capiou@restosducoeur.org</a>
Appros (Tél : 0320284128) CERFA	Dany DELBECQ, Sandy DESTUNDER Marie-Claude BERLEMONT	<a href="mailto:ad59a.appros@restosducoeur.org">ad59a.appros@restosducoeur.org</a>
Assurances MAE	Patricia HERNOU	<a href="mailto:ad59a.service-administratif@restosducoeur.org">ad59a.service-administratif@restosducoeur.org</a>
Atelier de Français	Josette BAUDOT	<a href="mailto:ad59a.atelier-de-francais@restosducoeur.org">ad59a.atelier-de-francais@restosducoeur.org</a>
Bâtiments, Hygiène, Sécurité	Guy GRARD	<a href="mailto:ad59a.securite@restosducoeur.org">ad59a.securite@restosducoeur.org</a>
Economat	Joëlle DHAENENS, Josiane THOREZ	<a href="mailto:ad59a.economat@restosducoeur.org">ad59a.economat@restosducoeur.org</a>
Chauffeurs (Tél : 0362260626)	Florence TAHON (Réfèrent), Monique VAN REMOORTERE	<a href="mailto:ad59a.chauffeurs@restosducoeur.org">ad59a.chauffeurs@restosducoeur.org</a>
Collectes non financières	Michèle DARBOIS (Réfèrent), Marie-Ange COUDYSER, Jean-Jacques COSYN	<a href="mailto:ad59a.collectes@restosducoeur.org">ad59a.collectes@restosducoeur.org</a>
Communication	Gérard BEHAGUE, Myriam CATRISSE	<a href="mailto:ad59a.communication@restosducoeur.org">ad59a.communication@restosducoeur.org</a>
Comptabilité / Gestion (Tél : 0320284123)	Alain CARELS (Trésorier) Brigitte DESTRIEZ et Catherine DESCAMPS (dons et reçus fiscaux, factures) Arnaud VANDEBROUCK (trésorier adjoint) Bruno TERRIER (subventions mairies, abandons de frais) Jacques-Yves VERNIER (ASP) Christophe LIGAULT (comptable) Madina DELMAYEZ (paie)	<a href="mailto:ad59a.gestion@restosducoeur.org">ad59a.gestion@restosducoeur.org</a>
Conventions avec les Mairies	Patricia HERNOU	<a href="mailto:ad59a.service-administratif@restosducoeur.org">ad59a.service-administratif@restosducoeur.org</a>
Conventions dons de denrées alimentaires	Maryse GODART	<a href="mailto:ad59a.ramasse@restosducoeur.org">ad59a.ramasse@restosducoeur.org</a>
Cuisine	Michèle LECOUTERE (Réfèrent), Stéphane BASQUIN	<a href="mailto:ad59a.cuisine@restosducoeur.org">ad59a.cuisine@restosducoeur.org</a>
Culture	Bernard LESCAUWAET, Géraldine PRIGENT	<a href="mailto:ad59a.culture@restosducoeur.org">ad59a.culture@restosducoeur.org</a>
Directrice	Zohra ZAROURI	<a href="mailto:ad59a.coordination@restosducoeur.org">ad59a.coordination@restosducoeur.org</a>
Entrepôt (Tél : 0320284122)	Bruno DAUCHY, Ophélie VIGOUREUX	<a href="mailto:ad59a.responsable-entrepot@restosducoeur.org">ad59a.responsable-entrepot@restosducoeur.org</a> <a href="mailto:ad59a.entrepot@restosducoeur.org">ad59a.entrepot@restosducoeur.org</a>
Formation	Myriam CATRISSE, Francis DELEMARRE	<a href="mailto:ad59a.formation@restosducoeur.org">ad59a.formation@restosducoeur.org</a>
Habilitations ramasse des centres	Patricia HERNOU	<a href="mailto:ad59a.service-administratif@restosducoeur.org">ad59a.service-administratif@restosducoeur.org</a>
Informatique	Gérard BEHAGUE, Marcel DHAENENS, Alain BAHEUX, Jean-Pierre CAPIAU, François LEROY	<a href="mailto:ad59a.informatique@restosducoeur.org">ad59a.informatique@restosducoeur.org</a>
Insertion (Tél : 0320284127)	Béatrice DELOBEL (Réfèrent) Yasmine AMROUCHE, Valérie TRINGALE, Alexis GERARD	<a href="mailto:ad59a.insertion@restosducoeur.org">ad59a.insertion@restosducoeur.org</a>
Manifestations (uniquement billetterie) et opérations paquets cadeaux)	Michèle DARBOIS (Réfèrent), Marie-Ange COUDYSER, Jean-Jacques COSYN	<a href="mailto:ad59a.manifs@restosducoeur.org">ad59a.manifs@restosducoeur.org</a>
Micro-Crédit (Tél : 0647844919)	Didier DENIS	<a href="mailto:ad59a.microcredit@restosducoeur.org">ad59a.microcredit@restosducoeur.org</a>
Partenariats et Mécénats	Laurence HAPPE (Réfèrent)	<a href="mailto:ad59a.partenariats@restosducoeur.org">ad59a.partenariats@restosducoeur.org</a>

SERVICES ET THEMATIQUES	REFERENTS (Bénévoles – Salariés)	ADRESSE MESSAGERIE
Pôle Bénévolat	Martine VERSCHAEVE, Béatrice DELOBEL, Michèle GARBE, Hortense LAMBERT	<a href="mailto:ad59a.benevolat@restosducoeur.org">ad59a.benevolat@restosducoeur.org</a>
Président	Patrick BANNEUX	<a href="mailto:patrick.banneux@restosducoeur.org">patrick.banneux@restosducoeur.org</a>
Prospection dons alimentaires et non alimentaires	Perrine LAPERE (Référent) José DUARTE, François VANDENBERGUE, François DELATTRE	<a href="mailto:ad59a.partenariats@restosducoeur.org">ad59a.partenariats@restosducoeur.org</a>
Ramasse et Valorisation	Virginie CARRE, Gérard DEHAINE, Maryse GODART, Christian MINNENS	<a href="mailto:ad59a.ramasse@restosducoeur.org">ad59a.ramasse@restosducoeur.org</a>
Relations Institutionnelles	Thierry SARRAZIN, Monique SALAUN, Michel CHARPENET	<a href="mailto:ad59a.relations.exterieur@restosducoeur.org">ad59a.relations.exterieur@restosducoeur.org</a>
Secrétariat Administratif	Sabrina DI GRAVIO	<a href="mailto:ad59a.siege@restosducoeur.org">ad59a.siege@restosducoeur.org</a>
Secrétariat Départemental	Isabelle LEBON	<a href="mailto:isabelle.lebon@restosducoeur.org">isabelle.lebon@restosducoeur.org</a>
Soutien à la Recherche d'Emploi	Michel CHARPENET Bruno DUBOT	<a href="mailto:michel.charpenet@restosducoeur.org">michel.charpenet@restosducoeur.org</a> <a href="mailto:bruno.dubot@restosducoeur.org">bruno.dubot@restosducoeur.org</a>
Vacances	Bernard LESCRAUWAET (Référent), Françoise BOUYER, Corinne CASTEL	<a href="mailto:ad59a.vacances@restosducoeur.org">ad59a.vacances@restosducoeur.org</a>





**Aide alimentaire**  
**La campagne d'hiver 2023/2024**  
**et les 10 mesures**

Point de situation au 11 Février 2024

**Aide alimentaire – campagne d’hiver 2023/2024 et les 10 mesures**

La campagne d’hiver 2023 a débuté le lundi 20 novembre 2023 et s’achèvera le 10 mars 2024. Elle comporte, comme les campagnes précédentes, 16 semaines de distribution. Le point est effectué à l’issue de la 12<sup>ème</sup> semaine de la campagne soit les 3/4 de la campagne d’hiver.

Après la fermeture du centre de Lewarde, l’AD comporte 81 centres d’activités. Lewarde n’a en effet pas ouvert pour cette 39<sup>ème</sup> campagne.

A ce sujet, rappelons que ce centre accueillait 158 personnes inscrites (dont 100 de la ville de Lewarde) et a servi 8 319 repas en Hiver 2022. Après la fermeture du centre seules 6 personnes sur les 100 personnes habitant Lewarde sont encore inscrites dans un centre Restos (1 au centre de Dechy et 5 au centre de Montigny en Ostrevant) . Ceci malgré une distance d’environ 3,5Km entre les centres de Dechy et de Lewarde et un bus gratuit toutes les 30 minutes environ entre les deux villes. Attention donc à la fermeture d’autres centres ou à leurs regroupements, surtout sans un accompagnement réel et dans la durée des familles accueillies.

**Un nombre de familles acceptées à l’aide alimentaire en baisse**

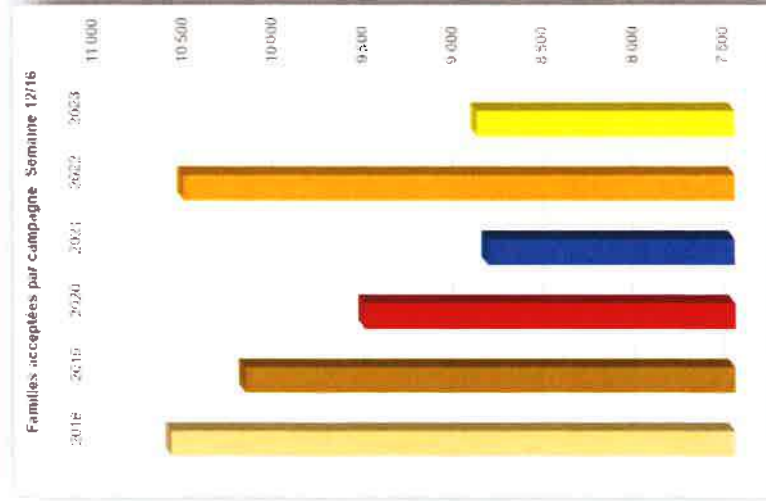
Cette 39<sup>ème</sup> campagne est marquée par la mise en place de 10 mesures adoptées par le Conseil d’Administration de l’Association Nationale en juillet 2023. La mesure la plus impactante pour le nombre de familles acceptées étant le gel du barème de l’été 2023 pour l’hiver 2023.

Pour la campagne d’hiver 2023, le nombre de familles acceptées à l’aide alimentaire est en fin de 12<sup>ème</sup> semaine de **8 927 familles (21 950 personnes)**. Il était de **10 559 familles en 2022, 8 870 familles en 2021**, et de **16 630 familles en 2018**.

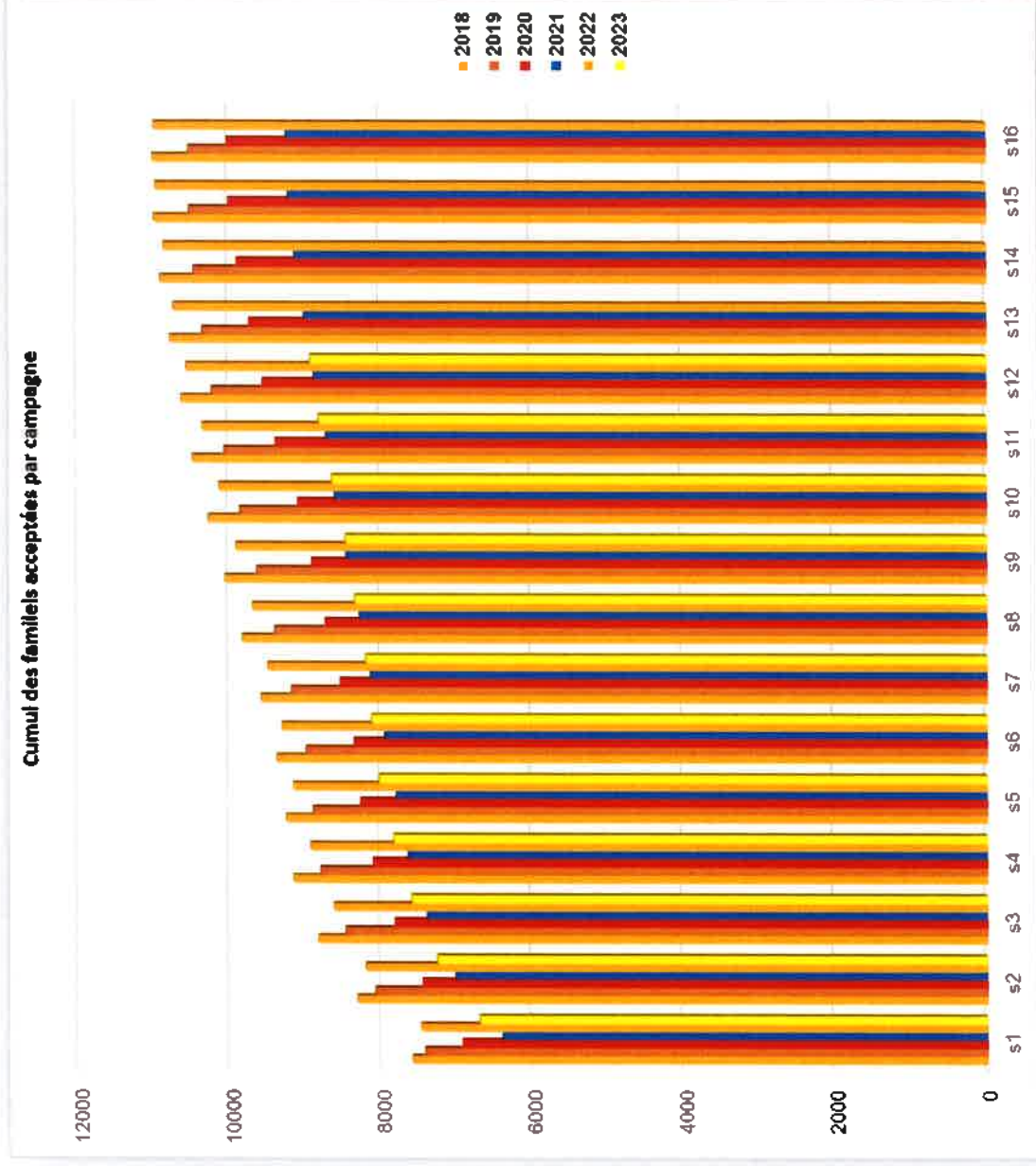
Cette baisse de 15,5% par rapport à l’hiver 2022 montre que **l’objectif de limiter l’accès à l’aide alimentaire aux plus démunis** afin d’endiguer la très forte augmentation de l’année précédente **semble avoir été atteint. Le nombre de familles acceptées à l’aide alimentaire retrouve ainsi sensiblement sa valeur de l’hiver 2021 (+47 familles à la même époque).**

**Il faut souligner, malgré la difficulté pour les équipes de devoir refuser à l’aide alimentaire des familles, la très grande solidarité des bénévoles avec les mesures difficiles prises par l’Association Nationale. Merci à tous.**

Enfin, il faut noter que le nombre de familles ayant sollicité l’aide des Restos pour cet hiver 2023 est également en diminution d’environ 6,4% par rapport à la demande de l’an dernier (-6,4% de familles inscrites). Il est possible que, compte-tenu du message relayé par les médias sur les mesures prises par les Restos, les familles se sont « autocensurées » et ont renoncé à nous solliciter.



**Le graphique ci-dessous effectue une comparaison hebdomadaire des familles acceptées pour les 5 dernières campagnes d’hiver**







# Le Centre itinérant des Weppes

Fondés par Coluche en 1985, « **les Restos du Cœur** » ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des **repas gratuits**, et par la participation à leur **insertion sociale et économique**, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes.



Pour répondre à la demande des personnes les plus éloignées des centres d'accueil existants l'Association Départementale des Restos de la région Nord-Lille (AD59a) désire créer un **Centre itinérant sur le territoire des Weppes**.

En concertation avec les **CCAS**, les **CIAS** et les **Associations Locales** les bénévoles de l'association sillonneront les villages pour apporter :

- **L'aide alimentaire**  
Elle permet une aide d'urgence mais représente surtout le point de contact privilégié pour permettre un accompagnement vers l'autonomie.

La relation de confiance tissée pendant cet accueil itinérant permettra de proposer les pistes d'une réinsertion sociale et économique:

- **Atelier de Français**  
Souvent invisible, l'illettrisme est pourtant une réalité ; 7% de la population adulte ne possède pas les bases de la langue.

- **Inclusion numérique**  
1 personne sur 6 en difficulté face au numérique

- **Accès à la justice et aux droits**  
Le non-recours aux droits est l'une des problématiques qui entraîne la pauvreté et l'exclusion sociale

- **Soutien à la recherche d'emploi**  
L'accompagnement proposé est complémentaire de l'action de Pole

Emploi

- **Accompagnement Budgétaire et Microcrédit**

À partir d'un diagnostic partagé de la situation budgétaire du demandeur, l'objectif est de lui faire prendre conscience de ses possibilités financières, de définir un plan d'action pour lui permettre d'être autonome pour gérer son budget.

Ces différents services seront assurés par de bénévoles formés ou par des associations partenaires locales

Pour permettre la réalisation de ce projet d'un montant de 86 000 € les Restos du Cœur s'appuie sur des

- **Partenaires privés**,
- **Collectivités territoriales**,
- **Organismes de services publics**,
- **Bénévoles**.

Si vous désirez prendre part à ce projet contactez :

**Colette HAYART**

colette.hayart@restosducoeur.org

**AD59A**

- **4 millions de repas (+ 24% par rapport à l'année précédente)**
- **11 000 familles accueillies**
- **2000 bénévoles**
- **82 centres de distribution**





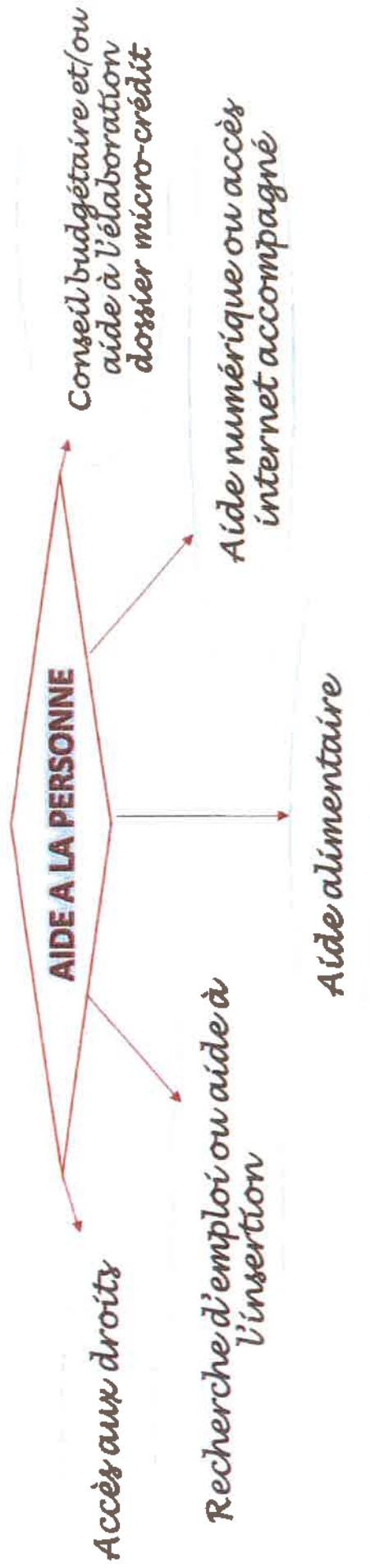


- 10 centres :
- Allennes les Marais
  - Annœullin
  - Armentières
  - Bauvin
  - Haubourdin
  - La Bassée
  - La Gorgue
  - Loos
  - Nieppe
  - Wavrin



- 27 communes :
- Aubers
  - Beaucamps Ligny
  - Don
  - Emmerin
  - Englos
  - Ennetières en Weppes
  - Erquinghem le Sec
  - Escobecques
  - Fournes en Weppes
  - Fromelles
  - Hallennes les Haubourdin
  - Hantay
  - Haubourdin
  - Herlies
  - Houplin Ancoisne
  - Illies
  - Le Maisnil
  - La Bassée
  - Loos
  - Marquillies
  - Radinghem en Weppes
  - Sainghin en Weppes
  - Salomé
  - Santes
  - Sequedin
  - Wavrin
  - Wicres

**Vous ne pouvez pas vous déplacer... une équipe itinérante de bénévoles peut venir à votre rencontre et à votre écoute (dans le respect des contraintes sanitaires)**





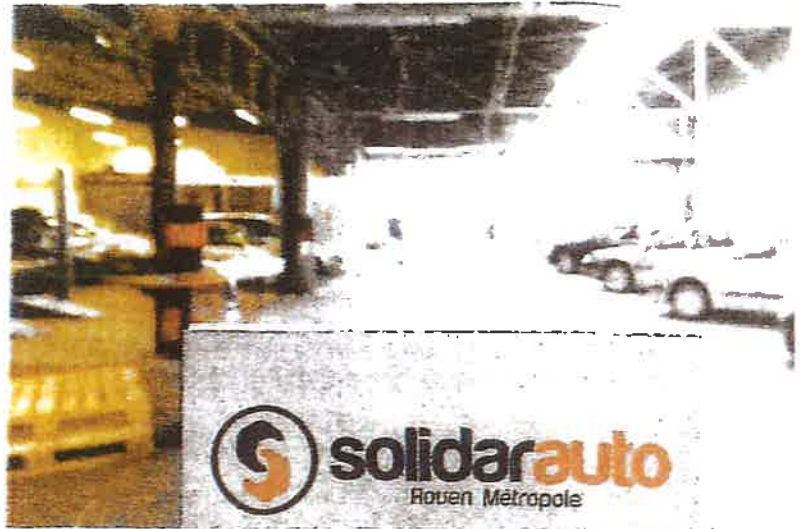




Projet présenté à PARIS  
"Trophée 2023"  
"Automobile AWARDS"

## AD59A LE CAMION DU CŒUR

Antenne des Restaurants du cœur œuvrant dans la métropole illoise, de la Pevèle et du Douaisis, l'association AD59A a déjà distribué l'équivalent de 4 millions de repas, un chiffre en augmentation de 24 % par rapport à la campagne précédente. Elle s'apprête, à présent, à lancer un projet de mobilité inversée. L'AD59A a ainsi identifié 300 personnes, habitant dans des villages isolés, mal ou pas desservis par les transports en commun, et qui ne peuvent pas se déplacer pour disposer de l'aide alimentaire et des services à la personne fournis par les bénévoles. L'association projette l'achat et l'équipement d'un fourgon assurant un service itinérant dans ces zones blanches. [ad59a.com](http://ad59a.com).



## SOLIDARAUTO ROUEN GARAGE SOUDÉ

Situé à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), ce garage propose des réparations mécaniques, de la location et de la vente de véhicules d'occasion aux personnes en difficulté financière. Il a le projet d'acquies dix véhicules électriques sans permis type Citroën Ami. Cette flotte sera proposée en autopartage ou en covoiturage aux clients du garage qui sont interdits de circuler, depuis septembre 2022, dans la zone à faibles émissions mobilité de Rouen avec leur véhicule Crit'Air 4 ou 5. Elle servira également à des jeunes sans permis qui doivent se déplacer pour des entretiens d'embauche ou leurs trajets domicile-travail.

[solidarauto.org/garage-solidaire-rouen/infos](http://solidarauto.org/garage-solidaire-rouen/infos).

## ÇA ROULE POUR LE SOLIDAIRE

13,3 millions de Français<sup>1</sup> n'ont pas les moyens de se déplacer. Avec le soutien du club automobile Roole<sup>2</sup>, des initiatives s'organisent pour venir en aide aux plus démunis. Gros plan sur trois d'entre elles.

Par Lionel Robert

## AFAPCA L'AUTO-ÉCOLE ITINÉRANTE

Cette association agit depuis bientôt trente ans sur le territoire rural du Cantal pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes à la recherche d'un travail. La mobilité étant souvent un facteur clé du retour à l'emploi, ce centre de ressources et d'ingénierie a créé une auto-école sociale à destination d'un public économiquement fragile, en démarche d'insertion professionnelle. L'afapca met à leur disposition un fourgon aménagé qui se déplace dans les zones les plus isolées du département pour leur dispenser des cours de code. L'association devrait aussi s'équiper de deux simulateurs de conduite: un pour son siège situé à Aurillac, l'autre pour le véhicule de formation itinérant. [afapca.fr](http://afapca.fr).



1. Selon le baromètre des mobilités du quotidien de Wimoov et la Fondation pour la nature et l'homme de mars 2022.  
2. Le trophée Roole récompensera l'un de ces trois projets en lui versant une aide de 15 000 €.

Fondation ROOLE  
(= Identifar)

**Colette HAYART**

**De:** Bernard DESCAMPS <bernard.descamps@restosducoeur.org>  
**Envoyé:** vendredi 15 décembre 2023 13:34  
**À:** Colette HAYART  
**Cc:** Colette HAYART; [AD59A] Coordination; Patrick BANNEUX; Agnes GUIRAUD; [AD59A] Trésorier  
**Objet:** TR: [EXTERNE] Trophée de la mobilité solidaire Roole

Bonjour Colette,  
Tu trouveras ci-dessous les résultats du vote du trophée Roole.  
Je te laisse le soin de féliciter toute l'équipe qui malgré une météo capricieuse (C'est peu dire) a été au rendez-vous pour faire ce film.  
Bravo à tous.

Bernard

**De :** FERE Olivia <ofere@roole.fr>  
**Envoyé :** vendredi 15 décembre 2023 07:40  
**À :** Bernard DESCAMPS <bernard.descamps@restosducoeur.org>; Philippe KLEIN <solidarautorouen@gmail.com>; Pierre Savaric <savaricpierre@gmail.com>  
**Objet :** [EXTERNE] Trophée de la mobilité solidaire Roole

**Attention** Cet email vient de l'extérieur de l'organisation. Vous devez être prudent avec les liens et pièces jointes de ce dernier.

Bonjour à tous les 3,  
Ce mail pour vous informer du résultat du vote hier soir du trophée de la mobilité solidaire Roole 2023.  
C'est le projet de l'Association Départementale des Restos du Cœur de la Région Lilloise qui a remporté le plus de voix avec 81 voix sur 172 votes :

172  
Votes

83-43  
Projet de l'Association Départementale des Restos du Cœur de la Région Lilloise

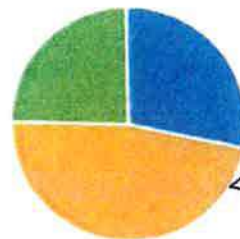
Actif  
81

4811 fois vu par les autres

📧 Ouvrir dans Excel

1. Pour ce projet de mobilité solidaire souhaitez-vous voter ?

- Oui (81 voix) 47%
- Non (43 voix) 25%
- Ne sait pas (48 voix) 28%



Bravo Mr Descamps, je vous contacte la semaine prochaine pour le virement de votre subvention.  
Mr Klein et Mr Savaric, rdv l'an prochain peut-être ! En espérant que le passage dans Paris Match et sur le site des Automobile Awards vous aura fait un coup du pub 😊

A bientôt !

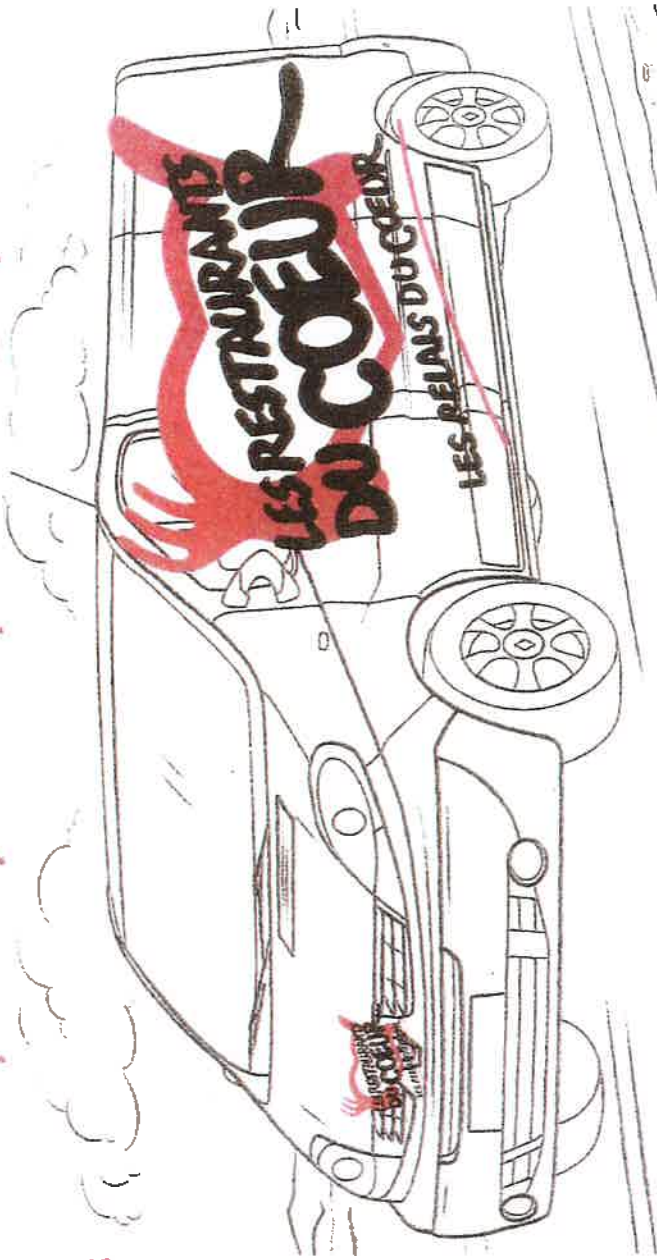


**En 2024**

une équipe itinérante de bénévoles  
des Restos du Cœur passera dans  
les villages suivants :

**Aubers**  
**Beaucamps Ligny**  
**Emmerin**  
**Fournes en Weppes**  
**Fromelles**  
**Hantay**  
**Herlies**  
**Illies**  
**Marquillies**  
**Radinghem en Weppes**

*« parce qu'un repas ne suffit pas... »*



**Nous serons à votre écoute et vous proposerons  
une aide alimentaire, et, selon vos besoins,  
une aide à la personne**

**(recherche d'emploi, aide numérique, aide administrative,  
conseil budgétaire, ...)**



Et si vous deveniez ,vous aussi,  
bénévole des Restos du Cœur,  
dans votre commune  
ou dans d'autres ?

Renseignez -vous  
auprès de votre mairie  
ou téléphonez à

Colette Hayart : 06 08 98 08 07



## A4.- Jeunes Mineurs



**ATTENTION** - Dans tous les cas présentés ci-après, les mineurs ne peuvent pas avoir d'activité sur les actions Gens de la Rue et il est également interdit de leur confier des tâches dangereuses pour leur santé ou leur sécurité.

### Plus de 16 ans

#### **DIRECTIVE DU BUREAU NATIONAL**

Ils peuvent être bénévoles aux Restos et doivent fournir une autorisation parentale ou du représentant légal signée. Ils doivent être sensibilisés par la personne qui les accueille aux principes de confidentialité par rapport aux personnes qu'ils rencontreront pendant leur bénévolat en particulier s'ils l'exercent dans un lieu proche de leur domicile.

### De 14 à 16 ans

#### **DIRECTIVE DU BUREAU NATIONAL**

Ils peuvent être bénévoles, mais avec la présence obligatoire en permanence d'un des parents ou du représentant légal. Les enfants sont sous leur responsabilité. Ils doivent être sensibilisés par le parent et la personne qui les accueille aux principes de confidentialité par rapport aux personnes qu'ils rencontreront pendant leur bénévolat en particulier s'ils l'exercent dans un lieu proche de leur domicile.



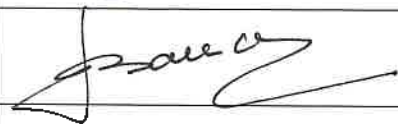


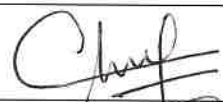



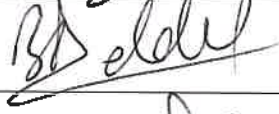
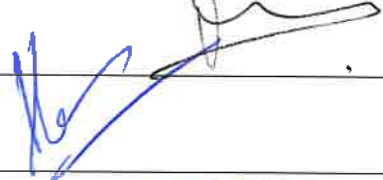



### Moins de 14 ans

#### **DIRECTIVE DU BUREAU NATIONAL**

Bénévolat non proposé aux Restos sauf dans le cadre d'actions ponctuelles, exemples collecte nationale, opérations paquets cadeaux, avec convention signée avec l'établissement scolaire. Dans ce cas de figure, une présence obligatoire et permanente d'au moins un enseignant est requise. Une convention est signée en amont entre les Restos et l'établissement. Les élèves sont assurés par les établissements et sont sous la responsabilité d'un enseignant.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 12 FEVRIER 2024**

**FEUILLE DE PRESENCE**

	SIGNATURE	POUVOIR
BANNEUX Patrick Président		
Isabelle LEBON Secrétaire Départementale		
BAUDOT Josette		
BOURGOIS Quentin		
CARELS Alain		
CATRISSE Myriam		
DARBOIS Michèle		
DEBLBECQ Dany		
DELEMARRE Francis		
DELOBEL Béatrice		
DESCAMPS Bernard		
DESPIERRE Christian		
DUBOT Bruno		
GRARD Guy		Isabelle LEBON

MEMBRES	SIGNATURE	POUVOIR
HAYART Colette		
LAMBERT Hortense		
LAPARADE Franck		
LESCRAUWAET Bernard		
RITTER Sabine		
SARRAZIN Thierry		
SINGER Thierry		
WINDELS Bernard	EXCUSE	
ZAROURI Zohra, Directrice, Invitée		
JOLY Bruno, Invité		

La présente feuille de séance est arrêtée à 20 administrateurs, à laquelle est (sont) annexé(s) ..... pouvoir(s), présents ou représentés sur les 22 administrateurs qui composent le Conseil d'Administration.

Il est constaté que le quorum est atteint / n'est pas atteint.\*

Le président de séance  
Patrick BANNEUX

Le secrétaire de séance  
Isabelle LEBON

\* Rayer la mention inutile.

### POUVOIR

Je, soussigné(e) :

agissant en qualité d'administrateur de l'**Association Départementale des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de la Région Lille**,

donne par les présentes pouvoir à : *Isabelle LEBON*

de me représenter à la réunion du Conseil d'Administration de ladite Association prévue le 12/02/2024, convoquée ou à convoquer à l'effet de statuer sur l'ordre du jour comportant notamment :

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
- Présentation des faits majeurs de la période écoulée
- Point sur les activités de l'Association et sur le déroulement du Projet Associatif Départemental
  - ✓ Date et lieu de l'Assemblée Générale 2024
  - ✓ Election des grands électeurs représentants à l'AG (détermination du nombre)
  - ✓ Renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'Administration
  - ✓ Modification de l'article 2 du règlement intérieur pour y intégrer les éléments de la participation aux séances du Bureau et du CA par visioconférence ou autres moyens de télécommunication.
  - ✓ Dates des congés d'été 2024 du Siège
  - ✓ Point « Vacances »
  - ✓ Formations : rappel des règles de fonctionnement
- Point sur les activités des Centres
- Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
- Fixation de la date de la prochaine réunion
- Questions diverses

En conséquence, assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations et à tous votes, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à Villeneuve d'Ascq

Le 12 février 2024

Veillez faire précéder votre signature des mots écrits à la main :

« **BON POUR POUVOIR** »



Guy GRARD « bon pour pouvoir »